



**MAIRIE de  
GENOUILLE  
86250**

05.49.87.10.71

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Huit Décembre à 20 Heures 30 ,  
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont  
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,  
Maire

Etaient présents : Mesdames Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Messieurs  
BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD  
Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE  
Jean-Guy

Absents excusés : Christelle DELAGE, Sandra NIQUET, Patrice TEXERAUD.

Secrétaire de séance : Philippe CHAUVEAU

### Nombre de Conseillers :

en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 11

### Date de la Convocation :

30 Novembre 2022

Date affichage de la  
convocation

30 Novembre 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de  
Genouillé a adhéré au service de médecine de prévention du Centre  
de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, pour  
permettre la mise en œuvre de la médecine du travail pour la période  
du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion propose de renouveler cette convention  
d'adhésion pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier  
2023 au tarif forfaitaire de 85 €uros par agent et par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le renouvellement de la convention d'adhésion pour  
une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce  
dossier.

### OBJET

Délibération n° 48/2022  
Convention d'adhésion au  
service de médecine de  
prévention

\*\*

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

*Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,*

*A Genouillé, le 9 Décembre 2022*

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

### AR Prefecture

086-218601045-20221208-D48\_2022-DE  
Reçu le 13/12/2022